



# Communiqué

Numéro 1516-29

Le 20 juin 2016

## Affichage des adresses électroniques : il n'y a aucune obligation !

La Commission scolaire de Laval (CSDL) persiste à vouloir afficher les adresses courriels des enseignantes et des enseignants sur les sites de la Commission scolaire, de l'école ou du centre. Les représentants de la CSDL ont précisé que les enseignantes et les enseignants qui ne désirent pas voir apparaître leur adresse sur ces sites doivent le signaler à leur direction d'école ou de centre.

Le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) s'est fermement opposé à cette décision de publier les adresses courriels sans autorisation préalable des enseignantes et des enseignants. Notre prétention est à l'effet que cette diffusion place l'enseignante et l'enseignant, qui n'utilise pas son courriel pour communiquer avec les parents et les élèves, devant un fait accompli pouvant générer des frustrations, des conflits et des litiges inutiles. De plus, il a été clairement convenu, et ce, depuis plusieurs années que l'utilisation des courriels et du bureau virtuel n'est pas obligatoire, car ce n'est qu'un moyen de communication parmi tant d'autres, mis à la disposition des enseignantes et des enseignants dans le cadre de leur travail.

**Si vous ne désirez pas que votre adresse courriel soit publiée, nous vous remettons un formulaire à compléter et à transmettre à votre direction dès maintenant.**

Salutations,

Jennifer Gagnon  
Vice-présidente

P.-S. – Gardez précieusement une copie de ce formulaire.

---

Monsieur ou Madame \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
(Nom de votre direction)

Veuillez ne pas diffuser mon adresse courriel sur le site de la commission scolaire, de l'école ou du centre.

---

Signature